

LES RÈGLES D'OR POUR BIEN TRIER SES EMBALLAGES

Depuis le 1^{er} janvier, tous les emballages sont à déposer dans le sac jaune.

- ➔ Le sac jaune contient désormais **tous les emballages** de votre logement mais attention pas les objets;
- ➔ **Inutile de les laver**, il suffit de **bien les vider**;
- ➔ **Ne pas les imbriquer** les uns dans les autres;
- ➔ **Séparer les matières les unes des autres** (ex. le pot de yaourt de son opercule...) pour un meilleur recyclage.

En cas de doute sur le tri, vous pouvez consulter les consignes de tri sur le site ou l'application de CITEO: triercestdonner.fr

NOUVEAU CENTRE DE TRI

Tous nos emballages y sont transférés depuis le 2 novembre

📍 Parçay Meslay;

📏 10 000m² de superficie;

🗑️ 15 trieurs optiques capables de distinguer le matériau d'un déchet;

🗑️ 53 000T de déchets recyclables;

👤 984 000 habitants.

ATTENTION AUX REFUS* DE TRI



Piles



Textiles



Pots de peinture



Seringues

Ces refus* provoquent de nombreux arrêts de chaîne avec des coûts supplémentaires.

*Déchets non-conformes aux consignes du centre de tri

COMPOSTAGE

À compter du 1^{er} janvier 2024, conformément à la loi antigaspillage de 2020, le tri des biodéchets* à la source sera généralisé et concernera tous les professionnels et les particuliers.

C'est pourquoi le SMICTOM du Chinonais vous propose l'adoption d'un composteur individuel pour les déchets de restes alimentaires de votre cuisine et ceux de votre jardin. Pour cela il suffit de vous inscrire à l'une des prochaines dates de retrait et de choisir l'un des deux modèles disponibles sur le site internet : www.smictom.com

Pour les particuliers qui ne possèdent pas de jardins, 48 composteurs collectifs ont été installés dans la plupart des communes, sur des lieux bien précis (se renseigner auprès du SMICTOM).



COMPOSTEUR PLASTIQUE

300 litres
Dimensions :
89 x 79 x 79 cm

20€



COMPOSTEUR BOIS

300 litres
Dimensions :
75 x 70 x 70 cm

25€

**Les biodéchets sont des déchets biodégradables constitués, pour l'essentiel, de matière organique naturelle pouvant être décomposés, plus ou moins rapidement, par des bactéries et/ou des microchampignons avant d'être réintégrés par les écosystèmes.*

CALENDRIER DES REPORTS DE COLLECTE

Féries 2024

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Lundi 1^{er} janv. (Jour de l'An)	FÉRIÉ	Collecte du lundi 01/01	Collecte du mardi 02/01	Collecte du mercredi 03/01	Collecte du jeudi 04/01	Collecte du vendredi 05/01
Lundi 1^{er} avril (Pâques)	FÉRIÉ	Collecte du lundi 01/04	Collecte du mardi 02/04	Collecte du mercredi 03/04	Collecte du jeudi 04/04	Collecte du vendredi 05/04
Mercredi 1^{er} mai (Fête du Travail)	Collecte habituelle maintenue	Collecte habituelle maintenue	FÉRIÉ	Collecte du mercredi 01/05	Collecte du jeudi 02/05	Collecte du vendredi 03/05
Mercredi 8 mai (Fête du travail) & Jeudi 9 mai (Ascension)	Collecte habituelle maintenue	Collecte habituelle maintenue	FÉRIÉ	FÉRIÉ mais collecte du mercredi 8/05 assurée ce jour là	Collecte du jeudi 09/05	Collecte du vendredi 10/05
Lundi 20 mai (Pentecôte)	FÉRIÉ	Collecte du lundi 20/05	Collecte du mardi 21/05	Collecte du mercredi 22/05	Collecte du jeudi 23/05	Collecte du vendredi 24/05
Jeudi 15 août (Fête Nationale)	Collecte habituelle maintenue	Collecte habituelle maintenue	Collecte habituelle maintenue	FÉRIÉ	Collecte du jeudi 15/08	Collecte du vendredi 16/08
Vendredi 1^{er} nov. (Toussaint)	Collecte habituelle maintenue	Collecte habituelle maintenue	Collecte habituelle maintenue	Collecte habituelle maintenue	FÉRIÉ	Collecte du vendredi 01/11
Lundi 11 nov. (Armistice 1918)	FÉRIÉ	Collecte du lundi 11/11	Collecte du mardi 12/11	Collecte du mercredi 13/11	Collecte du jeudi 14/11	Collecte du vendredi 15/11
Mercredi 25 déc. (Noël)	Collecte habituelle maintenue	Collecte habituelle maintenue	FÉRIÉ	Collecte du mercredi 25/12	Collecte du jeudi 26/12	Collecte du vendredi 27/12

En cas de férié, la collecte est reportée au lendemain et toutes les collectes suivantes sont décalées d'une journée jusqu'au samedi.